Ce que fut le XXXIVme concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Hier à 19 h. 30, le poste Radio P.T.T. Nord de Lille a diffusé le 34e Concert Radiophonique organisé par notre journal.

Au programme figurait l'orchestre de la station qui exécuta en ouverture le « Tambour Major » de Michelles puis une série de sélections d'opéra ou d'opérette. Ce fut d'abord « Mignon » d'Ambroise Thomas et « Lakmé » de Léo Delibes, puis l'ouverture de « Si J'étais Roi » de Adam. L'excellent quintette de la station dut être fort goûté des auditeurs.

Venait ensuite une cantatrice bien connue des sans-filistes habitués de nos concerts : **Mme VAN DER VORST** qui chanta l'air d'Enrice du 1er acte de « Quo Vadis » et « Dites lui » une délicate mélodie de Massenet. L'éloge de cette cantatrice n'est plus à faire et son nom seul est une garantie de succès pour notre programme.

Une pianiste à l'impeccable talent lui succéda : **Mme POLVENT** en virtuose du clavier, exécuta « La Chasse » de Piganini-Liszt puis donna toute sa force dans l'exécution des deux premières parties de « Peer Gyut » de Grieg. « Le Matin » et la « Danse d'Anita » s'animèrent merveilleusement sous ses doigts.

Enfin **M. E. DESOBRIE**, clarinettiste d'excellente qualité donna admirablement la « Pièce Romantique » de Lucien Niverd et le « Prélude et Rigaudon » de Edouard Croon.

Il était accompagné au piano par Mme Marthe **HAYEM**, pianiste répétitrice à l'Opéra de Lille, qui se tira avec son aisance coutumière de cette ingrate besogne.

M. Auguste LABBE, chroniqueur patoisant dit avec sa verve coutumière la « Semaine Humoristique du Réveil du Nord » et le traditionnel « P'tit Quinquin » vint clôturer ce concert qui fut certainement très goûté des sans-filistes.

LE CRIME de Courcelles-lez-Lens

DERUYTS QUI S'ACCUSAIT D'AVOIR ASSASSINÉ LE PÈRE BECOT, A ÉTÉ INTERNÉ

Nous avons relaté que le nommé Alfred Deruyts, âgé de 38 ans, journalier à Courcelles-les-Lens, s'était accusé d'avoir, en 1927 assassiné *M. Jules Escalbert, un vieux cultivateur* âgé de 84 ans. Depuis le 3 mars, Deruyts était détenu à la prison de Béthune mais les déclarations souvent contradictoires qu'il fit à M. Dutilleul, juge d'instruction, *montrèrent qu'on se trouvait plutôt en présence* d'un dément que devant l'auteur de l'assassinat du vieux cultivateur.

Du reste, depuis son incarcération, Deruyts a « écrit » la valeur de plusieurs volumes sur des sujets les plus divers et notamment sur la découverte d'un « système universel à double fond ».

Le magistrat instructeur l'a donc fait examiner par un médecin aliéniste et Alfred Deruyts a été reconnu atteint d'amnésie cérébrale.

Le malheureux dément a donc été extrait de la prison de Béthune et interné à l'asile de Lommelet.

Grave collision entre un motocycliste et un automobiliste à Valenciennes

Un grave accident, dont les suites seront sans doute malheureusement mortelles, s'est produit mercredi matin, place Cardon, à Valenciennes.

Il était un peu plus de huit heures, M. Henri Delmarle, 24 ans, chauffeur au service de M. Gustave Ducrocq, chevilleur à Curgies, se dirigeait avec sa camionnette-automobile vers Marly, en tenant sa droite. Arrivé en face de l'Hôtel du Chat Perché, le conducteur vit venir devant lui une motocyclette, conduite par M. Alfred Duverger, 51 ans, représentant de commerce, 83, avenue de Verdun, à Valenciennes ; un tamponnement se produisit et M. Duverger tomba sur le « macadam ».

Portant une profonde blessure à la tête, par où le sang coulait en abondance, M. Duverger, qui avait perdu connaissance, fut transporté au « Pavillon Watteau » où M. Legrand lui prodigua les premiers soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Gugelot, qui avait été mandé d'urgence et qui arriva peu après.

M. le docteur Gugelot constata que M. Duverger avait une fracture du crâne avec épanchement de matière cérébrale et, après un pansement sommaire, ordonna d'urgence son transfert à l'Hôtel-Dieu, où il subit aussitôt l'opération du trépan.

Dès qu'il eut connaissance de cet accident, M. Pas, commissaire central, et le sous-brigadier Audegond, se rendirent place Cardon pour ouvrir une enquête.

Des premiers renseignements recueillis, il résulte que le motocycliste et l'automobiliste marchaient à des allures modérées.

D'autre part, après avoir pris connaissance des premiers résultats de l'enquête, le juge et le procureur laissèrent le chauffeur Delmarle en liberté, sa responsabilité ne paraissant pas être engagée.

Nous avons, dans la soirée de mercredi, pris des nouvelles à l'Hôtel-Dieu, de M. Duverger. L'état du malheureux était très grave et l'on craint qu'il ne passe pas la nuit.

Nouvelles manifestations anti-italiennes à Belgrade

Malgré les sévères mesures de précaution prises à la suite des instructions données par le Ministre de l'Intérieur, de nouvelles manifestations anti-italiennes se sont produites à Belgrade à l'issue d'une représentation donnée au Théâtre National par l'Opéra-Comique de Paros.

Le public des galeries, composé surtout d'étudiants, a poussé des cris hostiles à l'Italie.

M. Marinkovitch, Ministre des Affaires étrangères, qui assistait à la représentation, a quitté immédiatement la salle.

A la sortie du théâtre, les manifestants ont été énergiquement refoulés par la police qui a opéré plusieurs arrestations.

Le cambriolage de la Villa Marita à Paris-Plage

Les victimes du vol important ayant quitté la ville, les recherches sont des plus difficiles

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Paris-Plage, 30 mai 1928. — *Comme si le premier mystère ne suffisait pas. Le cambriolage bizarre de la villa Marita, à Paris-Plage, dont nous avons parlé hier, en constitue un autre dont on est, peut-être, pas prêt de connaître le dénouement.*

Nous avons relaté, hier, comment a été découvert le vol de plus de 700.000 francs de bijoux et de numéraire, commis au préjudice de M. Faillant, industriel à Reims, et au préjudice de son invitée, une actrice, Mme Bellaigue. Les recherches policières ont continué aujourd'hui toute la journée et n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

C'est le dernier mystère dont on parle à Paris-Plage, la cité à sensation par excellence.

Des recherches dans le vide

Comme nous l'avons dit hier, de nouveaux renforts de police sont arrivés dans la coquette station balnéaire, pour tirer au clair la troublante affaire. Le contrôle de la Sûreté Générale a délégué trois inspecteurs : MM. Bonni, Lavelle et Hauzer qui, aidés de M. Mariani, inspecteur de la police mobile de Lille et Letort, commissaire de police de Paris-Plage, mènent l'enquête.

La tâche des policiers ne paraît pas devoir être plus facile que celle de leurs collègues qui s'occupe du crime du Touquet.

Aujourd'hui, en effet, la villa Marita a fermé ses portes et ses croisées. C'est une résidence abandonnée qui attend le retour de ses occupants.

Les propriétaires, M. et Mme Faillant, sont retournés, en effet, à Reims, sans attendre la suite de l'affaire. Mme Bellaigue qui, comme Mme Faillant, a été détroussée de ses bijoux, a fait de même. Elle a repris, avec son mari, la route de Paris. Les domestiques ont suivi leurs maîtres. Comment enquêter dans ces conditions ? Les principaux intéressés, les seuls qui peuvent fournir des indications utiles, étant absents.

Les policiers, qui ont la clé de l'immeuble, se trouvent dans une maison abandonnée. Les recherches se poursuivent donc dans le vide. Comment pourrait-il en être autrement ? Il nous a été impossible de toucher les victimes du vol mystérieux et pour cause. D'après les constatations faites jusqu'à présent, il semble que le ou les cambrioleurs ont pénétré dans l'immeuble par la porte de derrière, restée ouverte et donnant sur le terrain vague formé par les dunes.

De toute évidence, le ou les voleurs devaient être parfaitement au courant des habitudes des occupants de la maison. Il fallait qu'il en fut ainsi pour qu'ils eussent connu le départ au Casino, de M. Faillant et de ses invités. Comment auraient-ils pu, d'autre part, trouver les bijoux là où ils étaient, de se les approprier sans fracturer les meubles.

Ce ne serait donc pas très loin qu'il faudrait rechercher les auteurs du vol. On comprend que la police, avant d'aller enquêter à Reims et à Paris, soit restée sur les lieux.

La prime de 50.000 francs faite à quiconque arrêtera ou fera connaître les auteurs du cambriolage aidera-t-elle les enquêteurs dans leur tâche ardue ?

La police sera-t-elle plus heureuse qu'elle ne l'a été jusqu'à présent dans l'assassinat de Mrs Wilson ?

M. P.

Le scandale de Bailleul

Quelle peut être la part de responsabilité du Conseil d'Administration ?

L'émotion causée par le scandale Dumez est loin de se calmer à Bailleul et la récente réunion des coopérateurs a mis les esprits en ébullition.

L'émotion est maintenant un peu apaisée et il paraît intéressant d'examiner la question des responsabilités ou plus exactement de voir quelle peut être la part de responsabilité du Conseil d'Administration en cette affaire. Voici à ce sujet quelques renseignements qui nous furent donnés sur place par des intéressés :

« Lors du débat de l'assemblée, on parut oublier le principal coupable pour jeter la pierre surtout au Conseil d'Administration.

» Ce qui paraît mettre en cause la responsabilité du Conseil d'Administration, c'est l'article des statuts disant que « les membres du Conseil et du bureau, en tant qu'ils agissent ou stipulent au nom de la Société, sont responsables envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la loi du 15 août 1920, soit des fautes lourdes, malversations ou vols qu'ils auraient commis dans l'exercice de leurs fonctions. »

» Il semble que la question de « malversations ou vols » doive être écartée de prime abord. Reste la « faute lourde ». Ce point délicat en l'occurrence serait de savoir ce qu'on entend exactement par faute lourde. Certains *prétendent qu'il s'agit de complicité directe*, ou du fait de n'avoir pas empêché une opération illicite qu'on connaissait ou qu'on aurait pu empêcher. Pourra-t-on reprocher cela aux membres du Conseil d'Administration ?

» *Mais il y a de plus* un fait qui paraît dégager davantage encore la responsabilité du Conseil. C'est une délibération de l'assemblée générale du 14 décembre 1920, donc tout au début de la fondation de la coopérative. Du procès-verbal nous extrayons les lignes suivantes :

« La coopérative de reconstruction de Bailleul a tenu son assemblée générale le mardi 14 décembre, à 14 heures, dans la grande salle du Palais de Justice.

» L'assistance était très nombreuse : les coopérateurs présents étaient plus de 200. Deux cent quarante trois pouvoirs avaient été envoyés, de telle sorte que l'assemblée était en nombre suffisant pour délibérer valablement.

» Voici la décision importante qui y fut prise : « La banque choisie par l'assemblée générale est la Banque Générale du Nord et l'assemblée donne tout pouvoir au Président pour faire avec la Banque toutes les opérations de compte ».

» Dans ces conditions quelle devient la part de responsabilités du Conseil d'Administration ?

» La confiance exagérée dont furent victimes tous les Bailleullois paraît avoir aveuglé toute l'assemblée des coopérateurs ».

L'assassinat d'un couple de fermiers à Hérin

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les scellés à Hérin

Mercredi matin, M. Nobécourt, greffier de la Justice de paix du canton-sud s'est transporté à Hérin pour apposer les scellés chez les époux Deglave-Carpentier. Le garde Séreuse a été nommé séquestre.

D'autre part, les enquêteurs vont essayer de retrouver l'or que possédaient les riches cultivateurs.

Comme ces derniers s'attendaient à un mauvais coup, ils avaient déplacé leur or qui se trouvait dans la cave pour le mettre dans un endroit plus sûr. Mais où ?

Les époux Deglave-Carpentier possédaient un chien ; les voisins n'ont entendu aucun aboiement, la nuit du crime. L'animal connaissait-il le criminel ?

D'autre part, la sœur de Deglave qui habite Hornaing avait dit à son frère, vendredi : « Cherche un autre chien, j'ai peur qu'on vienne te faire un mauvais coup. »

Hélas, elle disait la vérité. En effet près de 48 heures après son frère et sa belle-sœur étaient lâchement assassinés.

Un important témoignage

Dans la soirée, nous apprenons, qu'un important témoignage a été enregistré. Ce témoignage apportera, sans doute, une nouvelle contradiction où une information dans l'emploi du temps de Joseph Deglave.

Joseph Deglave avait déclaré au chef de gendarmerie Bouvard et au gendarme Boufflers qu'il avait été samedi, vers 21 h. 30 au café Cassel, Place d'Armes, à Valenciennes. Les enquêteurs vérifièrent sa déposition et apprirent que Joseph Deglave avait quitté ce café à 20 h. 25. Après son départ, il fit l'acquisition d'une boîte d'allumettes dans un débit de tabacs de la place d'Armes et se promena ensuite dans les rues de la ville. Il alla même jusque la Pyramide Dampierre. Or la colonne Dampierre se trouve au *carrefour de la route de Denain et du chemin* d'Hérin, coïncidence singulière.

Dans la soirée de samedi, les époux Deglave-Carpentier avaient pris un verre de vin avec des amis ; ils se mirent ensuite à table pour souper ; auparavant M. Auguste Deglave avait fermé sa porte ; il était 21 heures. L'autopsie pratiquée par M. de Lauwereyns révéla que ce double assassinat avait été commis vers 23 h. 30 c'est-à-dire deux heures trente après le repas du soir. Joseph Deglave déclara qu'il était rentré chez son amie Lucienne Aubart, 7, cité des Glacis, vers minuit...

Toujours est-il que vers 22 heures, samedi soir, M. Arthur Liétard, 40 ans, mineur, voisin des époux Deglave-Carpentier qui revenait de Petite-Forêt, vit sur le chemin de grande communication n. 13, dénommé rue Victor-Hugo, **en face de la grange des époux Deglave-Carpentier, sur le côté du chemin, un homme coiffé d'une casquette, arrêté et appuyé sur le cadre de sa bicyclette.**

M. Liétard était au courant des scènes qui s'étaient passées entre Joseph Deglave et ses parents et il eut l'impression très nette que ce cycliste était Joseph Deglave.

Ce dernier avait-il une bicyclette ? en a-t-il emprunté une dans la soirée de samedi ?

Ce point sera établi dans le plus bref délai possible par M. Dejean de la Batie.

Le drame conjugal de Fresnes

Nos lecteurs se souviennent du terrible drame conjugal qui se déroula la semaine dernière à Fresnes-sur-l'Escaut, au lieudit « Le Trieu ».

Un pointeur de la Compagnie du chemin de fer d'Anzin, Maurice Izambard, 27 ans, tira sur sa femme née Marthe Waleska Ziemba, 26 ans, quatre coups de revolver et se donna ensuite la mort en se logeant une balle de revolver dans la bouche.

Waleska Ziemba fut transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valencienes où les chirurgiens réussirent à extraire une balle qui s'était logée dans sa joue ; comme elle ressent une nouvelle douleur à l'autre joue, douleur qui pourrait provenir de la présence d'un autre projectile Waleska Ziemba sera radiographiée dans quelques jours.

Celui de Mastaing

D'autre part, Henriette Danquigny qui, il y a environ un mois, reçut, elle aussi, à Mastaing, de la part de son mari qui se donna ensuite la mort en se logeant deux balles dans la tête, plusieurs coups de revolver, est en voie de guérison.

Elle a quitté l'Hôtel-Dieu pour rentrer chez sa mère et ses jours sont maintenant hors de danger.

La compétence territoriale du tribunal des dommages de guerre de Lille étendue au Pas-de-Calais

L' « Officiel » publie le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1er juillet 1928, la compétence territoriale du tribunal des dommages de guerre de Lille, sera étendue au département du Pas-de-Calais.

ART. 2. — Le tribunal des dommages de guerre d'Arras sera, en conséquence, supprimé à dater du 1er juillet 1928.

ART. 3. — Toutes les affaires pendantes devant le tribunal des dommages de guerre d'Arras au moment de sa suppression seront portées en l'état et toutes mesures d'instruction par lui ordonnées seront suivies devant la juridiction de rattachement. Toutefois, par dérogation à l'article 2 du présent décret, le tribunal susvisé devra statuer dans les affaires qui, avant le 1er juillet 1928, auront donné lieu, en audience publique, au rapport prévu par l'article 30 de la loi du 17 avril 1919

ART. 4. — A l'exception des dossiers relatifs aux affaires renvoyées au tribunal des dommages de guerre de Lille, lesquels seront transmis au greffe du dit tribunal, les dossiers, archives et minutes de la juridiction supprimé seront conservés provisoirement à Arras. La garde des dits documents sera assurée par un commis greffier, placé sous l'autorité du greffier du tribunal des dommages de guerre de Lille.

La grève des usines Sion à Halluin serait terminée

UNE RÉUNION DES GRÉVISTES AURA LIEU AUJOURD'HUI ET IL EST PROBABLE QUE LE TRAVAIL REPRENDRA VENDREDI

Dans nos éditions de mardi et mercredi, nous avons publié les textes des lettres qui ont été échangées entre M. Danset, président de l'Amicale des Anciens Combattants d'Halluin, MM. Sion frères et M. Ley, administrateur délégué du Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing.

On sait qu'après cet échange de lettres, les ouvriers obtiendraient satisfaction sur la question de l'indemnité de 0 fr. 45 de l'heure pour « casse involontaire ou attente à trame ».

Or, nous apprenons que des pourparlers ont eu lieu dans la journée d'hier mercredi entre M. Gervois, inspecteur du travail et M. Ley du Consortium, pour établir définitivement l'accord intervenu.

Une réunion des ouvriers doit se tenir aujourd'hui à 15 heures, à la Maison du Peuple, à Halluin et tout fait prévoir une décision favorable à la reprise du travail demain vendredi 1er juin.

Un incendie dans une filature à Roubaix

IL Y A 200.000 FRANCS DE DÉGATS

Hier matin, au petit jour, le feu s'est déclaré dans la filature de laines cardées de MM.Brierre frères, rue de Brame, aux « Trois Ponts » à Roubaix. L'incendie a pris naissance dans un hangar et a complètement détruit les marchandises qui s'y trouvaient déposées. Voici dans quelles circonstances le sinistre s'est déclaré.

L'ALARME

Dans un hall de la filature Brierre, étaient en dépôt des matières de laine et de coton graissés, ainsi que d'autres matières textiles. On suppose que le feu serait dû à l'échauffement d'une balle de jute, provoqué par la forte chaleur qui se fait sentir depuis quelques jours.

Vers 3 h. 30, Mme Aimée Lefebvre, aperçut des flammes et de la fumée qui se dégageaient de la toiture du hangar. Elle descendit en hâte, et vint prévenir le concierge de l'usine M. André Couck, qui immédiatement, fit appel aux pompiers. Ceux-ci, sous la conduite du capitaine Craye, se rendirent sur les lieux du sinistre avec leur célérité habituelle. Plusieurs lances furent mises en action et pendant plus de deux heures des torrents d'eau furent déversés sur le brasier.

Les pompiers durent se borner à protéger les bâtiments voisins.

Enfin, à 6 h. 20, tout danger était conjuré, et les pompiers pouvaient regagner leur casernement, laissant toutefois un piquet de surveillance par mesure de précaution.

LES DÉGATS

Le hall, où se trouvaient abritées les matières textiles, bâti en bois, monté sur ferrures, avec toitures vitrée, a été presque entièrement détruit. Quant aux matières emmagasinées, elles sont complètement carbonisées. Malgré le sinistre il n'y aura pas de chômage. L'usine pouvant employer les 100 ouvriers qu'elle occupe.

Les dégâts qui s'élèvent à environ 200.000 fr. sont heureusement couverts par l'assurance.

M. Fischer, l'actif commissaire de police du 5e arrondissement, qui s'était rendu sur les lieux assura le service d'ordre jusqu'au départ définitif des pompiers.

Nos Artistes au Salon

Les différentes Commissions de l'Académie des Beaux-Arts, de la Société des Artistes Français, de la Société Nationale des Beaux-Arts, du Salon d'automne et de la Société Coloniale, réunies en jury, ont procédé à l'attribution des prix coloniaux décernés annuellement au Salon par la Société Coloniale.

Parmi les artistes récompensés, nous relevons les noms des artistes-peintres suivants, bien connus dans notre région :

Prix de l'Indo-Chine : **M. Constant Cléty**, de Lille. — Prix de l'Afrique occidentale : **M. Raymond Teillier**, de Douai. — Prix de l'Afrique équatoriale ; **M. Constant Cléty**, de Lille. — Une médaille d'argent est décernée à **M. Stéphane Leroy**, de Douai ; une mention, à **Mme Jane Chauleur-Ozeel**, de Lille ; une médaille, **à M. Barlan**, de Roubaix.

LES VŒUX DES AGRICULTEURS DE LA SOMME

La Chambre d'Agriculture de la Somme a émis différents vœux, demandant notamment que l'élevage du cheval soit organisé d'une manière plus rationnelle, que les routes ne soient pas goudronnées dans la traversée des villages, que le Crédit Agricole soit développé et que l'Etat paie sans difficultés les indemnités en cas d'accidents causés aux cultivateurs *par des explosifs enterrés*.

LE « GATEAU DES MAMANS »

La Fédération des Unions de Familles nombreuses nous communique :

« A la demande de la Fédération des familles nombreuses, il a été créée par la Fédération de la pâtisserie française, sur l'initiative de M. Dislaire, président du Syndicat du Nord un gâteau appelé « gâteau des mamans ».

Ce gâteau est mis en vente le dimanche 3 juin, à l'occasion de la journée des Mères, qui comportera, outre les manifestations laissées à l'initiative des différents comités, un rallye familial ».

LORD BALDWIN A ARRAS

Lord Baldwin, en visite sur le front occidental, sera à Arras, vendredi 1er juin, dans le courant de l'après-midi.

Un lunch sera préparé à l'Hôtel de l'Univers, puis lord Baldwin sera reçu à la Préfecture du Pas-de-Calais, par M. Peytral, préfet.

EPIDEMIE DE SUICIDES

Une épidémie de suicides a sévi à Vienne, pendant les fêtes de la Pentecôte.

Dix-sept suicides et quatorze tentatives de suicide ont été enregistrés.

La mort mystérieuse d'une jeune fille à Roubaix

ON PARLE D'UN COUP DE TÉLÉPHONE RÉVÉLATEUR DE BIEN DES CHOSES..

Trouvera-t-on, enfin, la clé de l'énigme ? Parviendra-t-on à découvrir l'auteur des manœuvres criminelles dont Mlle Dujardin Valentine a été la victime à Roubaix ? Voilà plus de huit jours que cette malheureuse jeune fille échouait, dit Mme Baty, dans son estaminet de la rue Ma-Campagne, vers 11 heures du matin, et là, implorant du secours, prise de coliques, assurait-elle, elle passait plusieurs heures, étendue sur un lit, dans une chambre. Elle était ensuite placée dans l'automobile conduite par M. Deracinois, chauffeur, au service de M. Deroubaix, garagiste, rue des Fabricants. Elle décédait alors qu'elle était transportée au domicile de sa mère, rue du Point-Central, à Tourcoing.

Où Mlle Dujardin a-t-elle été avant de venir, à bout de forces, dans le café tenu par les époux Baty ?

Elle seule aurait pu le dire, car tout le nœud de l'affaire est là. Et ceux qui savent quelque chose font sur ce drame un silence qui ne se laisse pas surprendre. M. Flament, commissaire-chef de la Sûreté, conduit son enquête avec beaucoup de sérieux. Mais il ne lui est pas possible de réunir les éléments de preuve suffisante pour inculper.

DES BRUITS, DES SOUPÇONS

Des bruits, nous le disions hier, il n'en manque pas. Ils ne sont basés sur rien de solide. Et les soupçons, formulés bien vaguement, du reste, tendant à représenter Mme Baty comme fort capable d'avoir trempé dans cette affaire, n'ont, jusqu'à cette heure, été suffisamment précisés pour permettre de conclure.

Car, si la rumeur, une certaine rumeur, est de nature à faire planer quelque doute sur l'attitude de Mme Baty, au cours de la matinée du 22 mai, elle peut opposer, à des bruits imprécis, sa conduite envers la lamentable malade, qu'elle a soignée avec un dévouement que d'aucuns trouvent exagéré, allant même jusqu'à l'accompagner, en automobile, jusqu'à la demeure de sa mère.

Peut-être l'enquête tendra-t-elle à déterminer si Mme Baty, antérieurement, n'aurait pas été mêlée à des affaires de ce genre, mais terminées plus heureusement. Il en est beaucoup, dans le quartier Ma-Campagne, qui la considèrent comme experte en un certain art. Mais c'est encore un bruit bien vague. Et même s'il prenait corps, beaucoup trop de personnes seraient intéressées à ne pas le servir par des témoignages précis.

Rien de ce côté là, donc, ne peut sortir qui permette à la justice de serrer sa griffe. A moins, bien entendu, que des faits nouveaux ne se fassent jour.

UNE ANCIENNE LIAISON

L'enquête s'est aiguillée, aussi, du côté *des relations entretenues par Mlle Valentine* Dujardin, avec un ami.

Que peut-on attendre de ce côté ? Pas grand chose. Mlle Dujardin avait un ami, un ami marié et père de deux enfants, habitant Mouvaux et employé, comme elle, à la Filature de la Redoute. Cela on le sait.

Sa liaison datait même de plusieurs années. Les deux amis n'étaient guère prudents, car souvent ils furent aperçus ensemble. Ils se sont même mêlés, plusieurs fois, à d'autres couples, de la même firme, pour des promenades agréables, en commun.

Cela n'a qu'un rapport lointain avec l'affaire. Sans doute, il y a bien des chances pour que l'ami ait été au courant des intentions de Mlle Dujardin de faire disparaître toute trace de sa faute. Cela n'entraîne pour lui d'autre responsabilité, qu'une responsabilité morale. Et, s'il sait à quelle adresse sa malheureuse amie s'est rendue pour y trouver la mort croyant y trouver la délivrance, il ne parlera pas, car il aurait déjà parlé. A Mouvaux, sa liaison était connue, comme elle était connue du personnel de l'usine. Dans quelle mesure M. X... a-t-il sa part dans la décision de Mlle Dujardin ? Est-ce lui qui lui a conseillé son acte ? Est-ce elle qui, sans prévenir qui que ce soit et redoutant le scandale fatal, s'est déterminée sans s'en ouvrir à personne ? Autant de questions qui demeureront sans réponse, Mlle Dujardin ayant emporté son secret dans la mort. En tout cas, sa mère paraissait ne rien connaître.

Le magistrat enquêteur n'a donc rien devant lui, rien que des bruits, des cancans, des rumeurs, des potins de quartier : aucune preuve, seulement de vagues soupçons.

C'est trop peu.

LA JOURNÉE DE M. FLAMENT, COMMISSAIRE DE POLICE

Au cours de la matinée d'hier, M. Flament, *commissaire de police, chef de la Sûreté*, a entendu à nouveau plusieurs employées de la Filature de la Redoute. Il entendait ensuite Mme Baty et M. D... Ces deux derniers ont été mis en présence. Ils paraissent ne pas se connaître.

UNE DÉNONCIATION

Or, voilà que l'affaire prenait, dans l'après-midi, un aspect nouveau. M. Flament recevait la confidence d'une personne qui donna de telles précisions que le magistrat décidait une perquisition.

Mlle Valentine Dujardin aurait été, dans la matinée du 22 mai, dans une maison voisine du Café Baty. C'est là qu'auraient eu lieu les manœuvres criminelles, là, dans une maison proche, et c'est de cette maison que la malade fut envoyée chez Baty.

Y avait-il entente entre la propriétaire de la maison où l'on a de fortes présomptions de croire que se situe l'origine de l'affaire, et Mme Baty ? C'est possible. C'est même probable. C'était une manœuvre destinée à dépister les recherches, en cas d'accident.

Tard, dans la soirée, M. Flament perquisitionnait dans la maison signalée comme ayant été le théâtre de l'opération. Il a questionné d'une manière très serrée la femme, qui, bien entendu, s'est défendue de toute participation à cette lamentable affaire.

UN COUP DE TÉLÉPHONE

Il ne faut pas perdre tout espoir de voir se terminer ce drame sans sanction. L'affaire est loin d'être classée. **Un coup de téléphone révélateur de bien des choses aurait été adressé à l'ami de Mlle Dujardin à une de ses camarades, l'instruction arrivera bien à l'établir, où il était dit ceci : « Valentine est en syncope ! »**

D'où est parti ce coup de téléphone ? Qui l'a envoyé ? Qui informait-on de la syncope de Mlle Dujardin ?

Enfin, l'X... qui a reçu le coup de téléphone savait que Mlle Dujardin se livrait à une « faiseuse d'anges ». Les mailles se resserrent. Aujourd'hui peut nous apprendre bien des choses et apporter des précisions.

Arrestation d'un père dénaturé à Ferrière-la-Petite

C'est d'une bien triste affaire, dont la gendarmerie de Maubeuge vient d'avoir à s'occuper dans la journée d'hier.

A Ferrière-la-Petite, un père indigne a, à plusieurs reprises, abusé de sa fillette âgée de 14 ans. Sous la crainte, l'enfant n'avait révélé à personne son affreux secret et ce fut la mère qui, mise en éveil par certains indices, se décida à avertir la gendarmerie.

La nature des faits nous oblige, on le conçoit, à nous tenir sur une discrète réserve et à être brefs. Néanmoins voici comment la Justice a été mise sur la trace de l'affaire.

La joie et l'opulence ne règnent pas au sein de la famille Louis-Biziaux, à Ferrière-la-Petite. Les époux Louis ont élevé six enfants et la conduite du père est loin d'être parfaite. Alcoolique incorrigible, il dépense en beuveries une partie de ses salaires et l'on conçoit les transes de la ménagère, malmenée par dessus le marché et que le mari alla jusqu'à frapper un soir.

Louis Aimable, âgée de 57 ans, et exerçant la profession de marbrier, était aussi craint de ses enfants que de sa femme. Or, soudain, sans cause apparente un changement d'attitude se manifesta dans ses rapports avec l'une de ses filles, Amélie, âgée de 14 ans. Il lui parlait avec douceur, la soutenait contre tous, avait avec elle des gestes inaccoutumes de tendresse. Ces indices troublants donnerent à Mme Louis des soupçons, bientôt confirmés, car le père couchait dans la même chambre et souvent dans le même lit que ses filles, tandis que sa femme dormait dans une autre pièce

La gendarmerie, avertie, interrogea l'enfant qui déclara *effectivement avoir été amenée à* subir plusieurs fois la révoltante passion paternelle. Par crainte, par peur du scandale, elle n'avait rien dit

Devant ces déclarations formelles, Louis Aimable fut immédiatement *appréhendé* et habilement interrogé, reconnut son crime, qu'il met sur le compte de l'ivresse.

Il a été mis en état d'arrestation et conduit à Avesnes en attendant sa comparution en Cour d'assises.

Le procès d'espionnage commencera, en Alsace, demain vendredi

MM. Bauman et Kohler, inculpés dans l'affaire d'espionnage, comparaîtront vendredi matin, 1er juin, devant le tribunal correctionnel de Strasbourg.

Les débats auront lieu à huis clos.

Le "Memorial Day" a été célébré hier à Paris

Le « Memorial Day » a été célébré hier à Paris et au cimetière de Suresnes, où a eu lieu la cérémonie la plus importante. De nombreux édifices étaient pavoisés aux couleurs françaises et américaines.

Avant de se rendre à Suresnes, M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, entouré de groupes américains et français, a déposé une couronne sur la tombe du Soldat inconnu.

Il a prononcé un discours au cimetière de Suresnes.

D'autres cérémonies ont eu lieu sur le front notamment dans l'Aisne et en Meurthe-et-Moselle. Les membres de l'« American Legion » actuellement en France ont pris part à ces pèlerinages.

Le général Pershing après avoir posé une couronne au monument de Thiaucourt, s'est rendu au cimetière américain de Saint-Mihiel où il a salué la mémoire des morts et proclamé la nécessité pour les peuples de s'unir contre la guerre.

La remise de la Coupe du Président de la République au Comité antituberculeux du Nord

Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche 3 juin aura lieu au Théâtre Sébastopol, à 15 h. 30, la cérémonie de la remise de la Coupe d'honneur offerte par M. le Président de la République au nom du Comité National de Défense contre la Tuberculose et attribuée au Département du Nord pour le meilleur résultat d'ensemble obtenu dans la vente du Timbre Antituberculeux en 1927-1928.

La Coupe sera officiellement remise à M. Louis Hudelo, préfet du Nord, par M. André Honnorat, ancien ministre, président du Comité National de Défense contre la Tuberculose. M. Honnorat sera accompagné d'une importante délégation du Comité National, composée de MM. les professeurs Albert Calmette et Léon Bernard, vice-présidents ; Brisac, préfet honoraire, directeur de l'Office National d'Hygiène Sociale ; le docteur Guérin, chef de service à l'Institut Pasteur de Paris ; Louis Forest, président du Comité de propagande ; Lucien Viborel, directeur de la propagande et le colonel Hinaux, chef du Service central de la vente du Timbre Antituberculeux.

Dès la remise accomplie, se déroulera le programme suivant :

a) Ballet de la Source de Léo Delibes, par la Musique Municipale ; b) Film sur la Tuberculose, orchestre de la station Radio P.T.T. Nord ; c) Le Chant du Fer, de Xavier Leroux, par le Cercle choral « Les XXX » ; d) Scènes pittoresques, de J. Massenet, par la Musique Municipale ; e) La Retraite, de Laurent de Rillé, par le Cercle choral « Les XXX » ; f) Le Royaume des Glaciers (voyage en Alaska), film documentaire, orchestre de la station Radio P. T. T. Nord ; g) Carnaval Parisien, de Popy, par la Musique Municipale.

FEUILLETON DU 31 MAI 1928. — N° 57

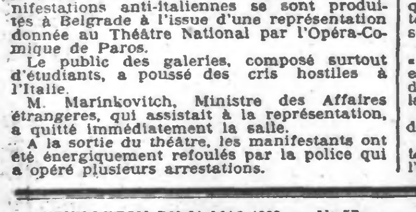

— Allons, qu'est-ce qu'il y a encore ?... Toujours la même chose ; on ne peut entrer ici sans être accueillie par des pleurnicheries. Faites-nous donc le plaisir de remonter dans votre chambre, mademoiselle. Monsieur le comte n'a pas besoin de votre sérénade, ni moi non plus.

Rolande, qu'elle continuait de traiter ainsi comme une gamine, fait un pas pour sortir.

M. de Prémusat la retient par la main. Puis, tournant vers la gouvernante un visage hautain, dédaigneux :

— Pardon, madame, prononça-t-il sèchement, vous n'avez plus d'ordres à donner ici. Je me dispenserai désormais de vos services ; vous pourrez repartir dès qu'il vous plaira.

Puis, à Rolande : [illegible]

— Je vous autorise à voir Louisette.

Un cri de bonheur lui répond, deux bras se nouent autour de son cou.

— Oh ! père, merci ! merci !

Ce pendant que Mme Bougron redescend l'escalier, stupéfiée, ne comprenant pas, saisie comme par une douche d'eau froide.

Dès le lendemain, elle reprit le chemin d'Anjoin, crevant de rage, sans avoir, par trop d'orgueil, cherché à revoir ni le comte ni Rolande.

Les domestiques chargèrent ses bagages dans une charrette à bœufs, au milieu d'une joie délirante, féconde en ironies en quolibets.

Et ce fut en semblable équipage qu'elle gagna piteusement la diligence la plus rapprochée, elle qui depuis tant d'années parcourait le pays dans la calèche des Prémusat, orgueilleuse et méprisante, bien persuadée d'être l'égale du maître qui la renvoyait à la ferme paternelle

La nouvelle de sa disgrâce avait été répandue dans la contrée par les domestiques.

Chacun sortait aux portes pour l'invectiver, pour se gausser de sa déconfiture.

Les femmes menaçaient de lui crêper le chignon ; les gamins lui lançaient des pierres.

Il n'est pas jusqu'aux chemineaux qui la huèrent au passage.

Ce fut l'événement le plus marquant, le plus heureux de l'année.

Les vieux en parlent encore avec un tressaillement de joie dans la voix. Tous affirment que si une élection quelconque se fût présentée juste à ce moment, le comte aurait certainement été élu à l'unanimité.

CHAPITRE X

CARTES SUR TABLE

Quelques jours heureux s'écoulèrent.

Rolande était pour son père l'enfant affectueuse et caressante qu'elle avait rêvé d'être, lui se départissait pour elle de sa rigidité habituelle jusqu'à des condescendances de grand-père.

C'étaient des parties d'échecs faites ensemble sur le haut de la tour, au milieu de francs rires ; de longues promenades à cheval, pendant lesquelles on évitait tout sujet de conversation capable de troubler la bonne entente.

Louisette réapparaissait de temps à autre au château.

On se tirait à l'écart, comme autrefois, et l'on échangeait mille petits secrets et l'on parlait de Pierre Dambach.

La situation s'annonçait bien, le comte finirait pas faire un second pas.

Rolande ne pleurait plus ; elle renaissait à l'espoir, à la vie : tandis que M. de Prémusat se félicitait, pour sa part, du renvoi de Mme Bougron. Il recueillait d'ailleurs l'approbation de toute la noblesse des environs. On trouvait que, à vingt-trois ans, Rolande n'avait vraiment plus besoin d'une gouvernante et pouvait fort bien tenir la maison.

Mme de la Vernoise elle-même le complimentait.

— Voilà certes une bonne manœuvre, et puisque Rolande tenait tant au départ de madame Bougron, elle ne peut manquer de vous payer de retour en se montrant enfin raisonnable. Je vais dire au fils Clésolle que le moment est venu de se présenter.

— Peut-être aurait-on pu renouer avec le vicomte de la Ravine ?

— Je ne crois pas, la petite pourrait s'en froisser ; lui-même est reparti pour Paris en faisant gros scandale : on assure même qu'il va se marier par là. Mieux vaut le laisser tranquille. J'ai appris, d'ailleurs, qu'il mène la vie large et que la terre du Broutet est couverte d'hypothèques. Tout bien compris, le nouveau prétendant peut entrer en ligne avec lui.

L'affaire fut mise en train dès le mois de septembre.

Rolande répondit que le jeune homme ne lui plaisait point et qu'elle préférait ne pas se marier.

Le comte se fâcha. La jeune fille l'entoura de plus d'affection, déclarant qu'elle préférait demeurer avec lui, se consacrer à son bonheur.

Il ne voulut rien entendre, redevint taciturne, coléreux, dur.

Ce fut la fin de la période de calme ; elle n'avait pas duré trois semaines.

Au prieuré, on devenait perplexe.

Ce n'était guère le moment de causer parrainage.

Il eût fallu profiter de la première émotion du comte, ne pas attendre l'arrivée du nouveau prétendant.

Mais on ne comptait pas voir aussitôt mariage à la clef.

Et l'on avait pensé que le bonheur amollirait le comte et que Rolande arriverait peu à peu à le faire entrer dans ses vues.

Maintenant, en présence des faits, mieux valait attendre.

Pierre Dambach, consulté, le proposa.

Tel fut aussi l'avis de la mère Larançay, qui comptait revoir M. de Prémusat et le suggestionner de nouveau.

Tout ne semblait pas perdu. Louisette continuait à aller au château, et Mme Bougron n'étant plus là, l'effervescence du comte tomberait d'elle-même devant la tendresse suppliante de Rolande.

Deux mois se passèrent sans amener aucun changement.

Le procès avec les gens de Tende perdu dans l'intervalle corsa plutôt la situation.

C'était pour M. de Prémusat un rude échec.

Il s'en prenait après tout le monde et ne cessait de répéter en sa colère :

— Si au moins ma fille me donnait satisfaction d'une autre côté. Mais non, il faut que cet ingénieur soit là, pour mon malheur. Ah ! le truand !

Un soir de novembre, Louisette arriva très surexcitée du château.

— Vous ne savez pas, dit-elle, Mademoiselle m'apprend que le neveu des Jarriges va venir demander sa main. C'est encore madame de la Vernoise qui arrange ce mariage.

— Alors, il n'y a plus à alterner, répondit de Brémont, il faut mettre de suite le baptême en train.

— C'est l'avis de mademoiselle Rolande. Elle désire même que l'affaire soit poussée à fond, qu'on laisse bien entrevoir à monsieur le comte les conséquences du parrainage, qu'il soit mis en demeure de se prononcer d'une façon définitive.

De Brémont vit Pierre Dambach le lendemain. Il lui raconta le fait.

— Mademoiselle Rolande a raison, répondit l'ingénieur. Il faut en finir. Dans quelques mois les travaux seront terminés, *je serai forcé de quitter le pays si...* Vous voyez bien que c'est l'instant de développer tout votre talent d'orateur

— Oui, et je n'y manquerai pas soyez en certain. C'est une dette de reconnaissance dont j'ai à m'acquitter envers vous. Mais avec un pistolet comme monsieur de Prémusat, on ne peut répondre du succès.

Deux jours après, de Brémont se présentait au château.

On l'introduisit dans ce même cabinet de travail, rond et glacial, où M. le Prémusat avait si mal reçu l'invitation au mariage.

Rien n'y était changé, et le maître se tenait assis comme alors, devant la table noire.

Il était enveloppé d'un pardessus de voyage et paraissait fort ennuyé.

De Brémont salua.

— Mon... le comte...

— Monsieur...

— Je ne vous dérange pas, au moins ? Vous partez en voyage ?

— J'en reviens, au contraire, j'arrive de Châteauroux... pour mon malheur.

— Vous serait-il arrivé ?...

— J'ai perdu mon procès avec la Compagnie.

De Brémont sursauta.

— Vraiment !

Et à part lui :

— Je tombe bien !

(A Suivre)